



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 10 septembre 2018, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Christian Malouin, maire suppléant, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2018-147**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-148**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 8^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 8^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

sur le flux de trésorerie.

**Rés. no
2018-149**

5.4 Dépôt du compte-rendu du comité permanent sur la réglementation

CONSIDÉRANT le compte-rendu du comité permanent sur la réglementation, remise aux membres du conseil séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du compte-rendu du comité permanent sur la réglementation, tel que présenté.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2018-150**

7.1 Présentation d'un projet – Règlement n° 431-2018 modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux

M. Gilles Perron présente un projet de règlement n° 431-2018 modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Ce projet de règlement a pour but de revoir les règles d'indexation automatique de la rémunération des élus ainsi que d'ajuster le montant de l'indemnité de dépense en fonction de la perte de l'exemption d'impôt dont elle était l'objet.

**Rés. no
2018-151**

7.2 Présentation d'un projet – Règlement n° 432-2018 modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices 2018 et suivants

M. Éric Desbiens présente un projet de règlement n° 432-2018 modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices 2018 et suivants.

Ce projet de règlement a pour but de modifier les règles relatives aux versements de taxes, de manière à ce que



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

lors du non-respect d'une échéance de versement, seul le montant du versement échoie et porte des intérêts.

**Rés. no
2018-152**

7.3 Avis de motion – Règlement n° 433-2018 modifiant le règlement de zonage

AVIS DE MOTION est donné par Mme Julie Guay qu'un règlement n° 433-2018 modifiant le règlement de zonage, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

Le règlement vise à spécifier les zones où la culture, la production et la vente de cannabis sont autorisées.

Le règlement vise également à continger le nombre d'établissements où la vente du cannabis est autorisée, en limitant leur nombre par groupe de zones.

Finalement, le règlement vise à établir une distance séparatrice entre les établissements où la vente du cannabis est permise et les établissements jugés incompatibles.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2018-153**

8.1 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 28 août 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 27 juin 2018 et le 21 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 118 chèques présentés pour un montant de 216 018.37 \$.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2018-154**

9.1 Retrait de la réserve pour fins de rue municipale du lot 5 149 670

CONSIDÉRANT que le plan de subdivision du lot 4 du du rang 1 du canton de Ragueneau, préparé par Lucien



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Gravel, arpenteur-géomètre en date du 15 octobre 1947, et déposé au registre foncier, prévoit un caractère de rue publique à la subdivision 146 du lot 4 du rang 1 du canton de Ragueneau;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réforme cadastrale, le lot 4-146 du rang 1 du canton de Ragueneau correspond au lot 5 149 670 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes n'envisage plus le développement d'une rue municipale sur le lot 5 149 670 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De retirer le caractère de rue publique attribué au lot 5 149 670 du cadastre du Québec (ancien 4-146 du rang 1), afin que le lot puisse être utilisé à d'autres fins qu'à des fins de rue publique.

**Rés. no
2018-155**

9.2 Utilisations illégales des lots publics 5 148 337, 5 148 342 et 5 149 613 ainsi que des lots 5 148 333 et 5 148 341

CONSIDÉRANT la rencontre d'information tenue le 5 septembre 2018, concernant le sujet cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un évaluateur agréé afin d'établir la juste valeur marchande des lots qui sont l'objet d'utilisation illégale, ce qui pourrait diminuer le prix de vente des lots publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée à prendre en charge l'évaluation des lots;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faciliter le règlement du dossier en partageant les frais d'honoraire de notaire et d'arpenteur-géomètre avec les propriétaires touchés par la décision de mettre fin à l'occupation illégale des lots, en contrepartie d'une quittance de leur part;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de contrats de service professionnel inférieurs à 25 000 \$ et qu'ils peuvent donc être conclus de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'octroi d'un contrat à un évaluateur agréé afin d'évaluer la juste valeur marchande des lots;
- ii. D'autoriser l'octroi d'un contrat à un arpenteur-géomètre afin de procéder au morçèlement des lots;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- iii. D'autoriser l'octroi d'un contrat à un notaire afin rédiger et publier les actes de vente des lots;

**Rés. no
2018-156**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2018-157**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h26.

Christian Malouin,
maire suppléant.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.